
Norme internationale



1269

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Plastiques — Résines d'homopolymères et de copolymères de chlorure de vinyle — Détermination des matières volatiles (y compris l'eau)

Plastics — Homopolymer and copolymer resins of vinyl chloride — Determination of volatile matter (including water)

Deuxième édition — 1980-11-01

iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1269:1980](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/60b41326-7d9d-4133-bb2a-a1e8b75007b0/iso-1269-1980)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/60b41326-7d9d-4133-bb2a-a1e8b75007b0/iso-1269-1980>

CDU 678.743-22-13 : 543.81

Réf. n° : ISO 1269-1980 (F)

Descripteurs : matière plastique, homopolymère, copolymère, chlorure de vinyle, résine, essai, détermination, matière volatile.

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1269 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 61, *Plastiques*.

Cette deuxième édition fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 5.10.1 de la partie 1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la première édition (ISO 1269:1975), qui avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne, R. F.	Grèce	Roumanie
Autriche	Hongrie	Royaume-Uni
Belgique	Inde	Suède
Bulgarie	Iran	Tchécoslovaquie
Canada	Israël	Turquie
Corée, Rép. dém. p. de	Italie	USA
Corée, Rép. de	Japon	Yougoslavie
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	
Espagne	Pays-Bas	

Les comités membres des pays suivants l'avaient désapprouvée pour des raisons techniques :

Australie
Suisse

Plastiques — Résines d'homopolymères et de copolymères de chlorure de vinyle — Détermination des matières volatiles (y compris l'eau)

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination des matières volatiles (y compris l'eau) dans les résines d'homopolymères et de copolymères de chlorure de vinyle.

2 Principe

Étuvage à 110 ± 2 °C, jusqu'à masse constante, d'une prise d'essai de résine étalée dans un vase à peser, de dimensions définies.

3 Appareillage

3.1 Étuve, réglable à 110 ± 2 °C, à léger tirage naturel.

3.2 Vase à peser, forme basse, d'environ 80 mm de diamètre et 30 mm de hauteur, en verre, en aluminium ou, mieux, en acier inoxydable, avec couvercle.

3.3 Balance, précise à 0,000 1 g.

3.4 Dessiccateur, garni d'un agent desséchant approprié.

4 Mode opératoire

Peser le vase à peser (3.2) avec son couvercle, à 0,000 5 g près, après séjour durant 1 h dans l'étuve (3.1) réglée à 110 ± 2 °C et refroidissement dans le dessiccateur (3.4) jusqu'à la température ambiante.

Étaler régulièrement une masse m_0 (d'environ 5 g) de résine sur le fond du vase à peser, mettre le couvercle et peser le tout à 0,000 5 g près.

Placer l'ensemble dans l'étuve (3.1) réglée à 110 ± 2 °C, ôter le couvercle, le laisser dans l'étuve et fermer la porte de l'étuve.

Après 1 h, retirer l'ensemble de l'étuve, laisser refroidir dans le dessiccateur et peser à 0,000 5 g près. Chauffer encore durant des périodes de 1/2 h jusqu'à l'obtention d'une masse constante, c'est-à-dire jusqu'à ce que la différence entre les résultats de deux pesées successives ne dépasse pas 0,000 5 g (le couvercle étant remis pendant les transferts et les pesées). En déduire la masse m_1 du résidu.

Procéder à deux déterminations.

Calculer les valeurs des pourcentages de matières volatiles à l'aide de la formule donnée dans le chapitre 5.

Si la différence, en valeur absolue, entre les deux pourcentages est inférieure à 0,10 %, les retenir pour le calcul.

Sinon, procéder à autant de nouvelles déterminations qu'il sera nécessaire pour obtenir deux valeurs remplissant cette condition.

Toutefois, lorsque les deux valeurs obtenues — nonobstant la différence existant entre elles — sont l'une et l'autre inférieures à 0,30 %, de nouvelles déterminations ne sont pas nécessaires.

NOTE — Dans certains cas très particuliers, il peut être jugé nécessaire de faire l'essai à la température inférieure de 105 ± 2 °C. Mentionner, dans le procès-verbal d'essai, les raisons ayant motivé le choix de 105 °C.

5 Expression des résultats

Pour chaque détermination, calculer, avec deux décimales, le pourcentage de matières volatiles (y compris l'eau) à l'aide de la formule

$$\frac{m_0 - m_1}{m_0} \times 100$$

où

m_0 est la masse, en grammes, de la prise d'essai avant chauffage;

m_1 est la masse, en grammes, de la prise d'essai après chauffage.

Calculer, avec deux décimales (la deuxième étant arrondie au 0 ou au 5 le plus proche), la moyenne des deux valeurs finalement retenues.

Dans le procès-verbal d'essai, donner cette moyenne comme valeur du pourcentage de matières volatiles (y compris l'eau).

NOTES

1 Pour les besoins de la pratique courante, par exemple la désignation d'une résine, l'expression du résultat avec une seule décimale est généralement suffisante.

2 L'expérience d'essais coopératifs a montré que la reproductibilité entre différents laboratoires, sur les valeurs ainsi déterminées, était de $\pm 0,10$ %.

6 Procès-verbal d'essai

Le procès-verbal d'essai doit contenir les indications suivantes :

- a) la référence de la présente Norme internationale;
- b) l'identification complète du produit soumis à l'essai;
- c) si tel est le cas, la raison pour laquelle l'essai a été effectué à 105 °C;
- d) le résultat exprimé conformément aux indications du chapitre 5;
- e) toutes les circonstances susceptibles d'avoir agi sur le résultat.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1269:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/60b41326-7d9d-4133-bb2a-a1e8b75007b0/iso-1269-1980>